

Infopratique



L'Action sociale Humanis présente à vos côtés

En tant que salarié, vous cotisez à l'une des institutions de retraite complémentaire du groupe Humanis. De ce fait, vous avez accès à un large panel de prestations et de services proposés par l'Action sociale.



Accompagnement dans les moments importants de la vie

Des services spécifiques vous sont proposés pour vous accompagner et vous soutenir dans les situations suivantes :

❖ HANDICAP

- Orientation vers les dispositifs et services proposant un soutien et/ou un accompagnement spécifique.
- Soutien dans la recherche d'une solution d'hébergement en lien avec une orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Conseil pour la mise en œuvre de solutions de répit pour les aidants et pour l'organisation de vacances adaptées.

solutions de maintien à domicile avec orientation vers des dispositifs et services d'aides adaptés.

- Information et conseil dans la recherche de solutions de répit ou d'hébergement adapté, aide à la prise de décision, information sur les aides existantes, aide à la constitution de dossiers de candidatures dans des établissements référencés par Humanis, séjours adaptés aidants/aidés.

❖ DEUIL

- Conseil sur les formalités administratives.
- Accompagnement et soutien individuel.
- Orientation vers des espaces d'écoute de proximité.
- Dispositif collectif d'accompagnement :
 - Session "gérer le stress lié à la perte de son conjoint".

❖ PERTE D'EMPLOI

- Accompagnement spécifique pour les demandeurs d'emploi (réunions d'information, suivi individuel ou en groupe, mise à disposition de lieux équipés - informatique, internet, téléphone...).

❖ PERTE D'AUTONOMIE D'UN PROCHE

- Information et aide à la recherche de



Notre priorité

vous **écouter**
 vous **aider**
 et vous **conseiller**
 dans tous les moments
 de votre vie



€ Soutien financier ⁽¹⁾ lorsque vous en avez besoin

QUELQUES EXEMPLES

- Retard de paiement de loyers, de factures d'énergie, ou de charges liées au logement.
- Situation de surendettement.
- Déménagement lié à une situation sociale.
- Handicap⁽²⁾.
- Santé⁽³⁾.
- Deuil.
- Perte d'emploi (aide à la formation).
- Aide d'une personne âgée, handicapée ou malade pour contribuer à préserver sa vie personnelle (aide humaine ou technique, soutien psychologique).

(1) Accordées sous certaines conditions, ces aides revêtent un caractère exceptionnel et sont complémentaires aux aides légales et extra-légales.

(2) La plupart des aides liées au handicap sont étudiées après avoir obtenu une réponse (accord ou refus) de la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) et en complément des aides des organismes de prévoyance et de complémentaire santé.

(3) En complément des remboursements des organismes de prévoyance et de complémentaire santé.



Information générale

Génération Plus generationplus.fr

Un site répondant aux questionnements des seniors actifs.

Des thématiques diversifiées : vie professionnelle, famille et droits, santé et bien-être, temps libre et finances.

Essentiel autonomie essentiel-autonomie.humanis.com

Le premier portail entièrement dédié à l'autonomie et à la dépendance pour venir en aide aux personnes fragilisées et à leurs proches.

Parmi les services proposés, un moteur de recherche pour identifier et comparer les établissements d'hébergement pour les personnes âgées.



Se reposer et se détendre

Partir en vacances, c'est aussi se faire plaisir, rompre avec le quotidien et profiter de sa famille. Humanis vous offre un éventail de propositions adaptées à vos envies et à votre budget via des partenariats avec des organismes référencés.

❖ Retrouvez notre catalogue vacances sur humanis.com

Pour en savoir plus ou pour bénéficier de ces services

Contactez l'Action sociale d'Humanis



N°Cristal 0972 72 23 23

APPEL NON SURTAXE

08h30 à 17h30 du lundi au vendredi



Par courrier à :
Humanis • Action sociale
8 boulevard Vauban
CS50002
59043 Lille cedex



ou rendez-vous sur humanis.com